

Sujet : Absence d'avis (tacite) - Révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de la commune de Vaux-En-Bugey (01)

De : Autorité-environnementale - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE emis par MARSELLA Christiane (Assistante) - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE <ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr>

Date : 23/10/2025, 08:08

Pour : mairie.vaux@wanadoo.fr

Copie à : MRAe - Mission Régionale d'Autorité Environnementale AuRA - IGEDD/ MIGT Lyon <mrae.aura@developpement-durable.gouv.fr>, PREF01 SECRETARIAT PREFET - 01 AIN/PREFECTURE/BOITES FONCTIONNELLES <pref-secretariat-prefet@ain.gouv.fr>

Bonjour,

Nous vous informons que la MRAe n'a pas été mise en capacité de délivrer un avis -et donc ses observations- dans le délai prévu par la réglementation, faute de moyens suffisants.

Une information sur cette absence d'avis figure sur le site internet de la MRAe :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>

Cordialement.

Nota : copie à la Préfecture pour information

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

CIDDAE / Pôle AE service d'appui à la MRAe ARA



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Service Connaissance Information
Développement Durable Autorité
Environnementale

Pôle Autorité Environnementale

Téléphone : 04 26 28 67 56
Courriel : ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

DEMANDE D'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE SUR UN DOCUMENT D'URBANISME

N° d'enregistrement du dossier : 2025-ARA-AUPP-01703

N° Garance : 2025-013436

Intitulé du projet : Révision générale du PLU

Localisation : Commune de Vaux-en-Bugey dans le département de l'Ain

Maître d'ouvrage ou demandeur : Mairie

Dossier reçu le 18/07/2025

L'avis sera émis dans les 3 mois à compter de la date de réception du dossier, **soit au plus tard le 18/10/2025 et sera disponible sur le site de la MRAE : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-r88.html**

À l'issue de ce délai l'avis de l'AE sera réputé sans observation.